

11_X-2110

Observations sur la gestion des contrats publics au Québec 2019-2025

Présentées à la Commission Gallant
21 octobre 2025



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

Mise en contexte

- L'AMP est née de la recommandation n° 1 de la Commission Charbonneau.
- Sa mission est d'assurer la surveillance des marchés publics au Québec.
- Près de 55 000 contrats publics de plus de 25 000 \$ ont été conclus en 2023-2024.
- Ce qui représente une valeur de 49,5 milliards \$.

L'AMP : un acteur de changement

- Approche d'intervention qui privilégie la résolution des manquements en amont, avec la collaboration de l'organisme.
- Perspective d'ouverture maximale des marchés publics, dans le respect des règles.

Observations relatives à la phase d'octroi de contrat

- Le rôle des responsables de l'application des règles contractuelles (RARC) revêt une importance particulière.
- Les étapes d'évaluation du besoin et de planification sont vitales.

Observations relatives à la phase d'octroi de contrat (suite)

- Il est important de respecter l'esprit de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).
- L'ouverture des marchés est primordiale.
- Le recours aux contrats de gré à gré doit être justifié.

Observations relatives à la phase d'exécution de contrat

- L'imputabilité vient avec des responsabilités, dont celle d'intervenir quand des problématiques sont soulevées.
- Ne pas agir au moment opportun implique toujours des conséquences à long terme.
- Il faut être à l'écoute des signaux indiquant des irrégularités dans la réalisation d'un contrat, qu'ils proviennent de l'interne ou de l'externe.
- La surveillance de l'exécution du contrat par l'organisme public est primordiale.

Pouvoirs supplémentaires de l'AMP

- Pouvoir d'émettre un subpoena dans le cadre des dossiers d'intégrité.
- Pouvoir d'exiger des engagements de confidentialité, tant dans le cadre des dossiers de conformité que d'intégrité.

Merci



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINE CONCURRENCE